Image not found or type unknown

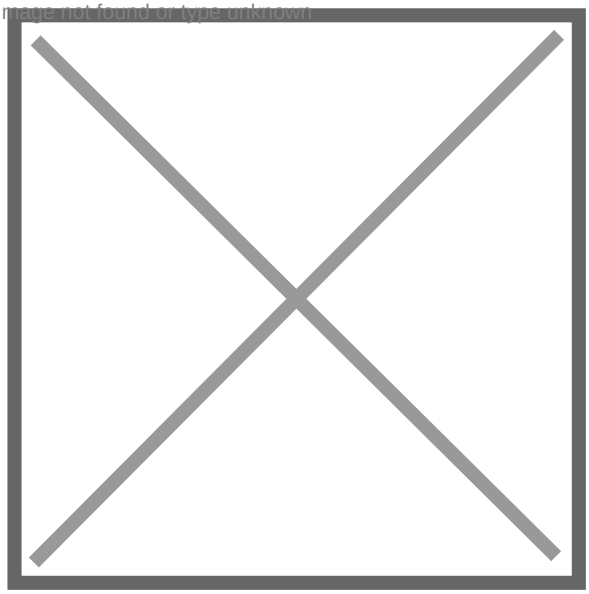

Les avoirs à dates limites

Par **ingridbelfroy**, le **22/10/2012** à **19:17**

Bonjour,
j'ai acheté une paire de chaussures dans un magasin EDEN . je les ai portés un jour et aussitot les chaussures se sont décollées. le magasins m 'a remis un avoir limité à trois mois et avec interdiction d'usage durant les soldes. Un mois après la date d'échéance je me présente dans le magasin et l'on refuse de me laisser en bénéficier. Qui plus est on ne m'a pas rendu les chaussures et l'on refuse de me rembourser. Cela est-il légal?

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés